



LE MOT DU MAIRE

Encore une année qui se termine.

2011 a été riche en manifestations avec notamment l'inauguration de l'épicerie et la randonnée communautaire. Nous avons montré une commune dynamique et accueillante. Je me réjouis d'une telle situation et apprécie la forte implication de mon équipe.

Je suis également satisfaite de l'ouverture d'un chemin rural à La Font Pinet. Il sera ainsi possible de rejoindre aisément les chemins de Pouzy-Mésangy et Limoise. Heureuse aussi que nous nous engageons dans la réduction des produits phytosanitaires et dans l'utilisation d'énergie renouvelable.

Mais n'allez pas croire pourtant que je suis toujours satisfaite de ce qui se passe. J'ai conscience des difficultés, en particulier du monde agricole. Le plan de rigueur ne nous épargnera pas et nous devons

faire preuve d'une grande lucidité dans les investissements à venir. Pour autant, nous ne devons pas baisser les bras et succomber à la morosité ambiante. Comme nous avons pu l'entendre lors des Rendez-vous de l'Allier, il faut garder confiance, être persuadés que notre territoire est séduisant et apprécié, même si nous ne le voyons plus, et qu'il peut attirer de nouvelles populations.

Il serait intéressant d'avoir votre avis et vos idées sur ces sujets et bien d'autres encore. Nous pourrions profiter des **vœux du maire** pour échanger. Je vous invite donc à y participer nombreux.

En attendant, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le **8 janvier 2012**, à 10h30, à la salle polyvalente.

Isabelle Désurier-Lafleurriel

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES EDITION 2011

La remise des prix aura lieu le jour de la cérémonie des vœux, le dimanche **8 janvier 2012**.

Par ailleurs, nous rappelons à toutes les personnes qui souhaitent participer à ce concours pour l'été 2012 qu'elles doivent **se faire inscrire à la Mairie** au plus tard le 15 juin 2012.



FLEURISSEMENT

En accord avec le plan de mise en accessibilité des espaces et bâtiments publics et la charte d'entretien des espaces publics, notre plan de fleurissement évolue.

Vous avez bien voulu tolérer cette année quelques pieds d'herbe et des fleurs sauvages ici où là ... Vous avez compris qu'il ne s'agissait pas d'un manque d'entretien mais d'une volonté de moins désherber en utilisant la flore spontanée. Celle-ci peut être améliorée avec des semis « pied de mur » en vente dans le commerce. Nous essaierons au prochain printemps.

Nous voudrions également apporter des touches de couleur et recherchons des récipients anciens, même usagés, tels des saloirs, pots en fer, tonneaux, marmites...

Merci de votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Tarifs de location salle des fêtes :

Personnes de la commune :

- ✓ Premier jour : 120 euros
- ✓ Par jour supplémentaire : 50 euros
- ✓ Vin d'honneur : 65 euros

Personnes extérieures à la commune :

- ✓ Premier jour : 180 euros
- ✓ Par jour supplémentaire : 75 euros
- ✓ Vin d'honneur : 80 euros

Le montant de la caution est fixé à 100 euros.

Associations locales : gratuit

Tarifs de location des tables et bancs :

- ✓ Un lot (1 table + 2 bancs) : 5 euros
- ✓ Caution par lot : 15 euros

Associations locales : gratuit

Tarifs de location de la tente de réception :

Personnes de la commune :

- ✓ Pour deux jours : 100 euros
- ✓ Caution : 150 euros

Associations extérieures ou communes :

- ✓ Pour une manifestation : 100 euros

DEVENIR DU SERVICE COMMUNAL D'AIDE A DOMICILE

De nombreuses incertitudes pèsent sur l'avenir de ce service, à la fois limité par sa taille et ses moyens financiers, et soumis à des obligations de plus en plus contraignantes (gestion, relations avec les financeurs, formation des personnels, etc.). Des démarches ont été entreprises afin de trouver une solution adaptée permettant d'offrir un service de qualité et de proximité aux bénéficiaires et de maintenir l'emploi des aides ménagères.

RECENSEMENT AGRICOLE

Les résultats du recensement agricole 2010 pour chacune des communes de la région Auvergne seront disponibles, début 2012, sur ce site :

www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas offert par le CCAS aux personnes de plus de 65 ans, ainsi qu'à leur conjoint, a eu lieu le samedi 8 octobre.

Les 50 convives ayant répondu à l'invitation ont pu apprécier le menu, *Terrine de poisson - Lapin à la moutarde de Charroux - Carottes / Lentilles - Salade - Fromages - Paris-Brest*, concocté à leur intention par les membres du CCAS, Le Chuchal (amuse-bouches et entrée) et la boulangerie LEGER (dessert).

Comme les années précédentes, les menus ont été superbement décorés par les enfants de la maternelle et nous les en remercions de même que leur enseignante.

TRAVAUX

En cours :

- rénovation des 2 logements du presbytère (travaux réalisés par l'employé communal et divers artisans)

Prévus :

- aménagement de sécurité : implantation de potelets sur environ 45 m (de la route de Limoise à la D 144) longeant la propriété de M. et Mme FROMENT afin d'empêcher tout stationnement gênant et dangereux.
- enfouissement des réseaux route de Limoise et pose de 6 candélabres
- restauration du calvaire de l'église et d'un vitrail
- réparation du panneau de signalisation de l'école maternelle
- mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics (lire p.5)
- chauffage central dans les logements communaux Faubourg de la Madeleine (voir p.5)

ETAT-CIVIL

Naissances :

15/09 : Mathieu Pierre Antoine GUILHAUME LOHBRUNNER, fils de Anne-Sophie GUILHAUME et de Sylvain LOHBRUNNER "9A Rte de Limoise"

05/10 : Azée-Lys Louanne CARDOSO fille de Florence GARCIA et de Steve CARDOSO "13 rue des Lanciers"

23/11 : Alicia DESURIER, fille de Sandrine MARTIN et Yannick DESURIER, "les Marys"

Mariage :

27/08 : Céline FOULHOUX et Julien COINCHON

Le Centre Social Rural de Lurcy-Lévis propose divers services en faveur de la population des communes adhérentes :

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Accueil des enfants de 3 à 12 ans, 14 mercredis dans l'année et la moitié des vacances scolaires.

Horaires : 9h00 à 17h00 (possibilité de garderie à partir de 7h00 et jusqu'à 18h30)

Tarif : de 1,51 € à 11,43 € selon les ressources

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Aide à la scolarité grâce à des activités éducatives (gratuites)

Animations jeunes et sorties familles :

Activités et sorties selon les demandes et les projets des habitants du secteur.

Prix en fonction de l'action

Service mandataire

Tarif : en fonction du SMIC horaire pour les salariés à domicile.

Les frais de gestion coûtent 1,80 €/mois pour les mandataires MSA et 7,50 €/mois pour les autres. L'adhésion annuelle est de 7,50 € et les frais d'ouverture de dossier s'élèvent à 16 €.

Permettre le maintien à domicile des personnes dépendantes en les aidant dans leurs démarches pour employer une aide (recrutement, bulletin de paye, déclaration URSSAF,...).

Portage de repas

(Tarif : 7,60 € par repas et 0,90 € le potage)

Pour les personnes de plus de 65 ans ou porteuses d'une carte d'invalidité

Adresse et contacts :

Centre Social Rural
1 Bd Gambetta, 03320 Lurcy-Lévis
Tél : 04 70 67 91 35 – Fax : 04 70 67 91 91

Site internet : www.centres-sociaux-allier.com

Adresse mail : c.s.lurcy@wanadoo.fr



La CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) de l'Allier a décidé d'attribuer une aide favorisant l'accès à une complémentaire santé. Cette prestation financière s'adresse aux foyers bénéficiant de l'ACS (aide complémentaire santé) mais dont le reste à charge est encore trop important.

Cette aide qui prend en charge presque la totalité de la cotisation favorisera la souscription d'une complémentaire santé et facilitera ainsi l'accès aux soins pour tous.

Renseignez vous à l'accueil de la caisse primaire ou composez le 3646.

Christiane BOUDET

Responsable département communication marketing

Tél : 04.70.48.37.88

Mail : christiane.boudet@cpam-moulins.cnamts.fr

Le ministère de l'Education Nationale vient de lancer le site www.jeunes.gouv.fr qui propose des services en ligne ainsi que de nombreuses informations pratiques dans différents domaines (études, logement, santé...) en direction des 15-25 ans.

Si l'adresse internet existait déjà, le site est quant à lui totalement nouveau.

Pour y accéder : <http://www.jeunes.gouv.fr/>

L'AVENIR DU FOOT À FRANCHESSE

L'Association sportive de Franchesse a connu quelques soubresauts depuis l'été dernier.

• Tout d'abord, à la fin de la saison, le président Gérard Rondet et les dirigeants ont décidé, à contrecœur, la **mise en sommeil du club** faute d'un nombre suffisant de joueurs motivés. Chacun espère que cette pause ne sera que passagère et que les jeunes de Franchesse et d'ailleurs se retrouveront bientôt pour former une nouvelle équipe. L'appel est lancé.

• Un **tracteur tondeuse** avait été acheté par la commune en juin 2008 pour une somme de 3576 € afin de remplacer l'ancien qui était au bout du rouleau. Depuis, il était mis à disposition de l'ASF pour l'entretien du stade de foot et remisé dans les sous-sol des vestiaires. Or, le 17 août dernier, la disparition du matériel a été constatée et plainte a été déposée à la gendarmerie par le maire au nom de la commune, propriétaire de l'objet volé. Le PV de gendarmerie dit clairement que le plaignant n'a aucun soupçon sur l'identité du ou des auteurs des faits. A ce jour, pas de nouvelles des malfaiteurs ni de leur butin. Heureusement, l'assureur (la SMACL) a fait son travail et remboursé la somme de 2 213 €.

• Sans équipe et sans tondeuse, l'**avenir du stade** était sombre. Une solution a été trouvée provisoirement. Il est entretenu depuis septembre par le club de Saint-Plaisir qui l'utilise dans l'attente de la rénovation de son complexe sportif, et par les vétérans de Bourbon l'Archambault.

RPI FRANCHESSE/SAINT - PLAISIR

Les effectifs de cette année scolaire sont en baisse par rapport à l'an passé : Mlle SALAT, nouvelle enseignante à Franchesse, accueille 3 enfants en petite section, 13 en moyenne et 8 en grande. A l'école primaire de Saint Plaisir, 12 élèves sont scolarisés en CP/CE1 avec Mme FRILEUX et 19 élèves en CE2/CM1/CM2 avec Mlle MAILHOT.

Depuis les élections d'octobre 2011, Mmes CORNIEUX, CITERNE, GARCIA, MIKULSKI et POZZI sont les représentantes des parents d'élèves.

Après avoir participé à l'opération « Nettoyons la nature », les petits de maternelle bénéficieront de 3 demi-journées « Découverte sensorielle de la nature » proposées par l'ADATER et financées par la Communauté de communes en Bocage Bourbonnais.

Les CP/CE1 sont inscrits dans un projet sportif « balle ovale » et un projet littéraire « auteur/illustrateur » avec le centre de l'illustration de Moulins. Les CE2/CM1/CM2 travaillent également avec le centre de l'illustration et le CNCS (Centre National du Costume de Scène). Cette année, les 3 classes organiseront un spectacle unique en juin.

Malgré les actions menées par les deux écoles pour alimenter les caisses des coopératives scolaires (photos de classe, marché et tombola de Noël, fête des fleurs...), les ressources financières sont de plus en plus limitées. Pour que les familles s'investissent plus dans les activités susceptibles de dégager des bénéfices, il a été décidé, lors du dernier conseil d'école, de réunir des parents de Franchesse et de Saint-Plaisir pour initier et gérer des manifestations. Cette formation serait, dans un premier temps, une section de l'Amicale Laïque de Franchesse.

Rappel des tarifs pratiqués à l'école de Franchesse :
Cantine scolaire : 2 € le repas
Garderie : 1 € de l'heure (toute heure entamée compte pour 1 heure)

L'ANIMATION POUR TOUS

ADEQUAT est une association très dynamique sur notre territoire. Elle propose de nombreuses activités et accueille différents publics : enfants, ados et personnes handicapées. Le détail des activités, les lieux et horaires sont disponibles à la mairie.

En cette fin d'année, ADEQUAT souhaite recueillir l'avis de la population sur les activités mises en place et surtout sur celles qui n'existent pas encore mais que vous aimeriez pratiquer. Une boîte, installée en mairie, attend vos propositions. C'est le moment de participer et d'exprimer vos souhaits.

GARDERIE TOUS LES MERCREDIS



L'association, « les Ch'tites Canailles », gère une ludothèque, un relais assistantes maternelles (Bourbon l'Archambault) et une halte-garderie. Deux bourses aux vêtements et une bourse aux jouets sont également organisées chaque année par les bénévoles de l'association.

La halte-garderie

Depuis avril 2003, la halte-garderie itinérante se propose d'accueillir vos enfants dans la **salle polyvalente de Franchesse**. La fréquence de passage est plus régulière **depuis le 1^{er} octobre 2011, la halte-garderie s'installe maintenant un mardi après-midi sur deux de 13H45 à 18H30 et tous les mercredis matin de 9H à 12H.**

Chaque enfant de 3 mois à 6 ans peut venir jouer librement ou faire des activités dirigées telles que peinture, pâte à modeler, jeux de société, parcours de motricité... pendant que maman ou papa en profite pour aller à un rendez-vous, faire des courses ou tout simplement pour souffler et décompresser un peu !!!

Isabelle, Educatrice de Jeunes Enfants expérimentée, Sabine, Aurélie et Pierrick, animateurs, tous professionnels, accueilleront vos enfants dans un environnement ludique adapté à leurs besoins.

La halte-garderie s'installe aussi sur les communes d'Autry-Issards, Lurcy-Lévis, Bourbon l'Archambault et Meaulne, les dates et lieux de passage sont fixés plusieurs mois à l'avance et sont disponibles en mairie ou sur demande.

Pour tout contact : Les Ch'tites Canailles – Mairie – 03160 Saint Aubin le Monial - Tél : 06 64 15 03 16

Adresse mail : ch'tites.canailles@orange.fr / Site internet : <http://leschtitescanailles.blogspot.com/>

Le Relais Assistantes Maternelles

Le Relais Assistantes Maternelles est un lieu de rencontre, d'échanges et d'information pour les assistantes maternelles, parents et enfants où ils peuvent trouver des renseignements mais aussi partager des temps d'activité. Il est ouvert aux assistantes maternelles et parents de la commune de Franchesse. Les journées de permanence ou d'animation ont lieu à la galerie de la salle polyvalente de Bourbon l'Archambault les :

Mardi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 14h00 – 19h00

Vendredi : 9h00 – 12h00

1 jeudi par mois à Ygrande de 9h00 à 12h00.

Vous pouvez contacter l'animatrice du RAM, Laurence THIERRY, au 06 61 34 12 35.

PAS DE VOITURE POUR ALLER À BOURBON ?

→ALLO" TAD EN BOCAGE BOURBONNAIS !

La Communauté de communes en Bocage Bourbonnais propose un nouveau service appelé « **Transport à la demande** » ou TAD qui permet de se déplacer **de chez vous au centre de Bourbon l'Archambault** pour une somme modique : **2 € par trajet**, avec un tarif réduit de 1 € (moins de 18 ans, étudiants, apprentis, jeunes en contrat de professionnalisation, bénéficiaires des minima sociaux et demandeurs d'emplois).

La procédure à suivre est simple :

1. Réservez votre trajet au 0 800 800 966 (appel gratuit depuis un poste fixe). On peut appeler du lundi au samedi de 8h00 à 19h00. Attention, pensez à réserver avant 17h00 la veille de votre déplacement.

2. Un véhicule viendra vous chercher à l'heure convenue par téléphone. Merci de ne pas faire attendre le conducteur et de lui régler votre voyage en espèces.

Seule « contrainte », les arrêts et horaires d'arrivée et de départ du centre de Bourbon sont déterminés. Selon la demande, il est possible que le chauffeur prenne d'autres passagers à bord du véhicule, à l'aller comme au retour.

	ARRÊTS	ARRIVÉE			RETOUR		
Mercredi	Les Thermes	9h30	13h30	14h30	12h00	17h40	18h40
	Gare routière	9h33	13h33	14h33	12h03	17h43	18h43
Vendredi	Les Thermes	9h30	13h30	-	12h00	17h40	18h40
	Gare routière	9h33	13h33	-	12h03	17h43	18h43
Samedi	Les Thermes	8h40	9h30	13h30	12h00	17h40	18h40
	Gare routière	8h43	9h33	13h33	12h03	17h43	18h43

PROJET CHAUFFERIE BOIS

Lors des travaux de rénovation de l'école, en 2004, la chaudière fioul n'a pas été changée. Elle fonctionne encore mais, vu son grand âge, consomme sans modération et peut tomber en panne à tout moment. Le conseil a étudié son remplacement et fait le choix d'utiliser une énergie renouvelable. Le bois, sous forme de granulés ou de plaquettes, semble être une bonne solution. Renseignements pris auprès d'autres collectivités, nous avons opté pour les plaquettes car elles sont moins coûteuses et peuvent être produites localement. Reste à étudier avec précision l'installation de la chaudière et du silo ainsi que l'extension du réseau aux logements communaux chauffés actuellement à l'électricité.

L'installation d'un tel système de chauffage nécessite des compétences particulières. Pour cette raison, nous avons préféré confier ce dossier au SDE 03 (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier ex SIEGA) qui assurera la maîtrise d'ouvrage des équipements et du génie civil nécessaire.

Les dépenses liées à ce projet seront globalisées et annualisées et ne dépasseront pas le coût actuel de fonctionnement hormis le coût d'installation du chauffage central dans les logements communaux.

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder, circuler et utiliser les équipements et les services des établissements recevant du public et bénéficier, avec la plus grande autonomie possible, des prestations que ces établissements mettent à disposition du public.

La chaîne de déplacement doit être accessible dans sa totalité à toute catégorie de handicap. Elle comprend : le logement, la partie commune de l'immeuble d'habitation, les trottoirs, les espaces publics, la voirie, les transports, les établissements recevant du public, les installations ouvertes au public et les lieux de travail.

Extrait de « Le mémento du Maire pour l'accessibilité »

Suite à un état des lieux de la commune consigné dans un rapport effectué par la Direction Départementale des Territoires (dans le cadre de l'ATESAT), une commission communale chargée d'étudier ce sujet en détail et de formuler des propositions s'est réunie en novembre.

La réflexion engagée donnera lieu à diverses recommandations ou suggestions qui, après validation par le Conseil Municipal, aboutiront à l'adoption d'un plan de mise en accessibilité assorti d'un calendrier d'exécution.

Ce plan devra être en application au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

"A la municipalité.

Nous tenons à vous remercier pour la belle journée de samedi dernier. La balade fut riche en découvertes. Apéritif et repas furent des plus conviviaux. Le village de Pierre Brizon sait accueillir et maintenir une tradition de générosité.

*Amicalement à toutes et à tous. Danielle et Pierre Roy"
(Pierre ROY est l'auteur d'une biographie de Pierre BRIZON)*

C'est avec ces mots chaleureux que M. et Mme Roy évoquent la randonnée communautaire qui s'est tenue à Franchesse le 23 juillet 2011.

Comme chacun le sait, cette randonnée est ponctuée d'animations variées.

A 14h30, après les formalités d'inscription dans le parc de la mairie, orné des œuvres de M. MAZZONI, 120 randonneurs dont 8 enfants, répartis en 3 groupes, se lancent dans un premier temps à la découverte du village, sous un ciel mitigé :

- ❖ place Pierre Brizon, Olivier Mathieu présente celui qui fut député socialiste, maire de Franchesse et pacifiste au début du 20^{ème} siècle.
- ❖ les anciennes douves, encore partiellement en eau, du château dont l'emplacement est inconnu.
- ❖ l'église St-Etienne, dont André Despret fait admirer la beauté dépouillée.
- ❖ l'ancienne forge, dont Mme et M. Rage évoquent l'activité, le temps de la visite, et montrent les différents outils de forgeron et menuisier.

Ainsi, la pluie épargne les randonneurs qui à l'issue de la visite prennent le chemin de Lavau Blanche. Le pas est alerte, les enfants marchent allègrement et les poussettes font du tout-terrain.

Chacun en profite pour admirer les paysages ou plaisanter avec ses amis.

A l'arrivée à Lavau Blanche, Chantal Bobier lit quelques extraits de "la vie d'un simple" de l'écrivain-paysan Emile Guillaumin, puis les musiciens de l'association Cap au village jouent sur leurs vielle et cornemuse quelques bourrées et autres polkas, tandis que chacun savoure cette pause, assis sur un banc, tout en contemplant le beau jardin qui s'offre au regard.



Le groupe repart en direction de l'Ebéniste et la pluie fait son apparition. M. Marc Forner fait découvrir le monde des abeilles, tandis qu'Anne Vernis fait déguster ses pâtes de fruits inattendues, ses différents biscuits et ses jus de fruits ou sirops étonnants. Chacun peut également déguster la brioche au bleu préparée par notre boulanger, Philippe Léger.

La pluie a cessé et chacun se promène dans le jardin si plaisant de M. Forner, ou bien écoute les explications d'Anne sur les plantes à usage médicinal ou culinaire.

Il est temps de repartir en direction des Quatre Vents où des bancs attendent les randonneurs afin de prendre la photo souvenir.

Le seigneur du lieu (en l'occurrence Joël Grenouilleau) confie ses armes à deux enfants et émet diverses hypothèses sur l'origine du mot lancier. Chacun choisira celle qui lui sied le mieux.

Puis c'est le retour vers le parc de la mairie où un apéritif accueille les marcheurs, encore au son de la cornemuse et de la vielle. C'est en dégustant les pompes aux grattons, pizzas et tartes flambées (préparées par Philippe Léger) que l'on assiste à une démonstration de shintaido, discipline corporelle non violente issue des arts martiaux chinois et japonais. On peut également visiter une exposition d'artistes locaux et découvrir les différentes associations de la commune.

A l'issue de l'apéritif, une centaine de marcheurs, parmi lesquels les jeunes du chantier international à Vieure, prennent place à table pour savourer un délicieux dîner : nougat de bœuf préparé par le Chuchal, pâté aux pommes de terre préparé par la boulangerie et jambon cru, salade verte, fromage blanc et crème, fromage sec (en provenance de l'épicerie), tarte (du boulanger) café.

Tous les convives ont passé un très agréable moment et l'ont fait savoir.

Cette randonnée animée a connu un vif succès et a été particulièrement réussie. Elle a contribué à faire connaître notre village. Un immense merci à celles et ceux qui ont participé à la réussite de cette journée, en donnant de leur temps, de leur énergie et de leur cœur. Un grand merci également à tous les membres du conseil municipal qui se sont tous mobilisés en cette occasion !

CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES

La commune accueillera un chantier de jeunes du 17 au 27 juillet 2012. Nous envisageons de monter un muret pour refaire le parterre qui longe la place de la mairie, chemin de Rouère. Les jeunes de la commune peuvent participer à ce chantier.

CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :

MIEUX TRAITER, MOINS TRAITER, NE PLUS TRAITER.

On estime que les collectivités et les particuliers utilisent près de 3 % des pesticides vendus en France et qu'ils représentent **une pollution non négligeable des eaux en Auvergne**. Il est urgent que chacun d'entre nous s'interroge sur ses pratiques et mette en œuvre des méthodes alternatives !

C'est pourquoi la commune montre l'exemple et s'engage en signant la charte d'entretien des espaces publics.

La commune de **FRANCHESSE** est entrée dans une démarche d'amélioration de ses pratiques de désherbage, en signant en 2011 la charte d'entretien des espaces publics.

Cette charte propose trois niveaux d'engagement :

- niveau 1 : traiter mieux
- niveau 2 : traiter moins
- niveau 3 : ne plus traiter chimiquement.

FRANCHESSE s'est engagée au niveau 1.

Dans ce cadre, elle est accompagnée par la FREDON Auvergne, qui a réalisé un diagnostic de ses pratiques phytosanitaires et lui a proposé des actions pour l'aider à atteindre ses objectifs.

Gilles VILLATTE, agent technique a reçu une formation pour sécuriser au maximum ses applications de produits phytosanitaires (choix des produits les plus adaptés, calcul correct des doses, aménagements à mettre en place sur différents sites de la commune pour réduire, voire supprimer les passages de désherbants chimiques).

Vers de nouvelles pratiques sur notre commune

Ainsi, des **méthodes alternatives** seront mises en place après acceptation du plan de désherbage par le conseil municipal.

Propositions :

Désherber manuellement :

- **au niveau de l'entrée de l'église** en raison de la pente et du caniveau en pierre qui, après une pluie, permettraient un ruissellement des produits phytosanitaires vers le premier avaloir et
- **au bord du canal**, car à proximité des cours d'eau, la réglementation définit une ZNT (Zone Non Traitée) qui est de 5 mètres minimum.

Sur **les chemins en stabilisé du parc de la mairie** un désherbant foliaire pourra être appliqué en « tache par tache » en rattrapage.

Derrière l'église, désherbage manuel sur une moitié du stabilisé et traiter en foliaire+anti germinatif sur l'autre moitié pour apprécier l'efficacité.

Semer des mélanges « pied de murs » pour concurrencer la flore adventice autour de l'église.

Planter des couvre-sol entre La Poste et l'ancien presbytère, derrière l'ancienne bibliothèque (Faubourg de la Madeleine)

Laisser la végétation spontanée recoloniser le milieu devant l'ancien presbytère (le piétinement de la population engendrera l'apparition d'un chemin naturel), dans la cour derrière La Poste (l'entretien pourra se faire au rotofil), autour des lagunes (le passage nécessaire sera fait au rotofil ou girobroyeur).

Planter des espèces grimpantes le long du grillage à la lagune.

Utiliser une herse à treillis soudés sur le terrain de pétanque.

Et vous, comment participer à l'opération ?

- **En acceptant davantage la présence de végétation spontanée dans votre commune.**

Les techniques alternatives et la mise en place de nouveaux aménagements peuvent entraîner la présence de végétation spontanée plus importante. Mais cela n'est pas synonyme de laisser-aller. C'est plutôt le signe d'une moindre utilisation de produits chimiques dans les espaces publics. Les herbes folles doivent retrouver leur place dans le paysage urbain !

- **En apprenant à vous passer de pesticides dans votre jardin.** Pour vous aider, différents fascicules ont été rédigés, et notamment :

- **Livrets pour informer des dangers des pesticides et des solutions de jardinage au naturel**, distribués par la Maison de la Consommation et de l'Environnement, téléchargeables gratuitement sur le site Internet <http://www.jardinaunaturel.org> rubrique « Outils d'information » puis « Livrets » ou en version papier (1 € par livret + frais de port) sur demande à la MCE (02 99 30 35 50).

- **« Petit guide à destination des jardiniers amateurs »** élaboré par le Ministère du Développement Durable, téléchargeable gratuitement sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Petit-guide-a-l-attention-des.html>



Un bouchon de stylo de désherbant peut polluer 20 km d'un cours d'eau de section d'1 m x 0,5 m (au seuil de potabilité de 0,1 µg/L)

POURQUOI UNE CHARTE ?

Etat des lieux

Les molécules utilisées pour le désherbage des zones non agricoles (glyphosate, aminotriazole, diuron, mécoprop,...) sont régulièrement détectées dans les eaux superficielles et souterraines d'Auvergne.

Responsabilité de chacun

- les communes sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires
- les risques de transferts de produits phytosanitaires vers les rivières sont beaucoup plus importants en zones urbanisées (surfaces imperméables) que sur des terres agricoles
- les zones urbaines sont souvent proches d'un point d'eau ou connectées directement au réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'où un transfert rapide sans dégradation préalable des molécules

Diagnostic

Un audit sur les pratiques phytosanitaires des communes révèle :

- beaucoup de mauvaises pratiques (surdosage, déversement dans les égouts...)
- une non-conformité des locaux de stockage, des équipements de protection individuelle, des produits utilisés...
- un manque flagrant de formation

Actions

La prévention des pollutions est un enjeu majeur en matière de santé publique et de protection de l'environnement. La réduction des sources de contamination des eaux est donc une priorité pour les membres du Groupe PHYTEAUVERGNE.

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Niveau 1 : traitez mieux

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants.
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter du jour de la signature et à poursuivre les efforts entrepris pour un passage au niveau 2 de la charte.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Accompagnement par la FREDON Auvergne

- Réunion d'information des élus
- Formation des agents communaux
- Diagnostic-conseil des pratiques de désherbage de la commune
- Accompagnement pour la communication auprès des administrés
- Promotion et valorisation à l'échelle régionale de la charte et des communes engagées (relais par les médias, parcs régionaux, associations des Maires, Concours des Villes et Villages Fleuris, site Internet...)

MONTAGE FINANCIER

- Coût de l'opération : 3 500 € / commune
- Partenaires financiers :
 - Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
 - Conseil Régional Auvergne
 - 4 Conseils Généraux auvergnats
- Simplification des démarches administratives (pas de demande de subvention par la commune, uniquement une facture de la part de la FREDON Auvergne)
- **Coût réel pour la commune : 1 050 €**

DEMARCHE

- Délibération du Conseil Municipal et signature de la charte par la Commune
- Accompagnement de la Commune par la FREDON pour mettre en place les engagements du niveau signé
- Visite de contrôle du respect des engagements pris par la Commune
- Passage en commission d'Attribution du Label

Nous avons signé cette charte en juillet 2011.

De ce fait, nous sommes la première commune du département de l'Allier à s'être engagée dans ce dispositif.

Vichy a pris la même décision en octobre 2011 et Bourbon-l'Archambault entame une réflexion.

Nous pensons atteindre les objectifs du niveau 1 début 2012. Une cérémonie officielle aura lieu en juin pour la remise du label.

Nous comptons sur votre participation pour réussir cet engagement.

Faites nous part de vos connaissances, de vos expériences... Nous pourrions les mettre en valeur et travailler ensemble. Merci de votre implication.

S.I.R.O.M.

LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

En deux ans, 210 usagers ont opté pour des composteurs, d'une part pour limiter le tonnage d'ordures ménagères, et d'autre part, pour récupérer un engrais naturel, au bout de plusieurs mois.

Si vous êtes intéressés, merci de nous adresser avant le 1^{er} mars 2012 (pour nos prévisions budgétaires) **un courrier** mentionnant vos nom, prénom et adresse, et **précisant que vous souhaitez réserver un composteur**, à l'adresse suivante : SIROM – 37 Rue de Bourbon – 03320 LE VEURDRE.

FRÉQUENTATION DES USAGERS À LA DÉCHETTERIE EN 2009-2010

	Château S/Allier	Coulevre	Franchesse	Le Veurdre	Limoise	Lurcy-Lévis	Neure	Pouzy-Mésangy	TOTAL
Année 2009	500	935	174	1456	295	8641	820	813	13 634
Année 2010	487	909	186	1345	282	8142	837	801	12989

COLLECTE TRI SELECTIF

Années	2008	2009	2010
Papiers – cartons	21,82	19,63	21,42
Métal – Plastique	5,19	5,04	5,37
Verre	37,59	35,68	27,61
Total en Kg / habitant	64,60	60,35	54,40

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Années	2008	2009	2010
O.M. / tonnes / an	1460	1435,70	1351,72

COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS (COLLECTE ET TRAITEMENT) :

En 2009 : 377 644 € soit 75,53 € par habitant

En 2010 : 387 556 € soit 77,51 € par habitant

BILAN FINANCIER 2010

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	422 961,03 €	441 685,24 €
Investissement	53 807,83 €	59 535,22 €

Pour avoir des informations et détails sur les sujets traités, contactez le secrétariat au 04 70 66 43 60, le président au 06 31 00 86 91, les chauffeurs au 06 75 01 93 23, la déchetterie au 06 08 40 03 07.

DU NOUVEAU À LA DÉCHETTERIE DE LURCY-LÉVIS

Depuis juillet 2011, **un nouveau conteneur permet de collecter les textiles usagés** : vêtements, chaussures (les attacher par les lacets), linge de maison, petite maroquinerie (sacs, ceintures) et peluches.

Il suffit de les déposer dans un sac fermé de 50 l maximum dans la borne spécifique.

Ils sont collectés chaque semaine par l'association "Le Relais" pour connaître une seconde vie.

Recousus, nettoyés, rendus presque neufs, les textiles sont revendus dans les boutiques de l'Association, ou transformés en isolant pour les plus abîmés.

IL Y A 100 ANS ... LA VIE À FRANCHESSE EN 1911

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Ce conseil municipal sera renouvelé en 1912 : voici donc la liste des conseillers alors en exercice pour leur dernière année pleine.

Maire : Louis JAMET, adjoint : Maurice MALLET, conseillers : Gilbert THEVENIN, Pierre DUBOST, Charles VALNON, Louis AUBOIRON, Jean PARIS, Jean GIRAUDET, Gilbert METENIER, Gabriel BOUDET, Jacques BERTHET, Pierre LEPINE.

Ce conseil avait été élu les 3 et 10 mai 1908, la durée du mandat étant alors de 4 ans. Je ne me trompe pas, le nombre des conseillers à cette époque était de 12. En fait, il ne fonctionnera qu'à 11 pendant 2 ans, puisque Pierre LEPINE, cultivateur au Domaine Neuf est décédé le 6 juin 1910 à l'âge de 53 ans. Notons que Louis JAMET effectue son deuxième mandat de maire.

ASSISTANCE ET SECOURS :

Comme les années précédentes, l'essentiel des séances du conseil est consacré à l'attribution des aides et secours prévus par la loi, à savoir :

Assistance médicale gratuite : la liste des indigents admis à l'assistance médicale gratuite varie constamment au cours de l'année avec des radiations (meilleure santé, départ de la commune ou...décès) et des inscriptions parmi lesquelles nous pouvons relever la demande d'une dame pour faire une saison à l'hôpital thermal de Vichy ou celui de cet homme qui doit subir une intervention chirurgicale et dont on retrouve le nom quelques mois plus tard pour la fourniture d'un bras artificiel.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables : la liste établie en novembre comporte 32 noms recevant des secours variant entre 10 F et 15 F par mois. En cours d'année, il est demandé à M. le Préfet de désigner un hospice pouvant recevoir une dame dont l'état de santé et le grand âge rendent impossible le maintien à son domicile. M. le Préfet est aussi saisi de la demande d'hospitalisation urgente pour deux personnes atteintes de paralysie partielle.

Allocation aux parents de militaire : après le départ d'un fils utile pour la marche de la ferme, quelques familles reçoivent une allocation de 0,75 F par jour. Ce sera le cas de ce métayer, père de 12 enfants, dont l'un des fils est déjà sous les drapeaux et dont le 2^{ème} est appelé au cours de cette année et qui devra louer des domestiques.

Secours aux réservistes et territoriaux : cinq pères de familles ayant accompli une période d'instruction militaire de trois semaines auront un secours accordé par la commune à cet effet.

INSPECTION DE L'ABATTOIR :

La somme payée par M. GIRAUDET, boucher, pour l'inspection vétérinaire et le marquage des viandes abattues est supérieure à la somme inscrite au budget - c'était déjà le cas l'an dernier. Le surplus sera partagé entre M. RONDREUX, vétérinaire-inspecteur (10,15 F) et M. BOSQUET, le marqueur (10,20 F).

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le conseil vote une somme de 105 F destinée à être allouée comme indemnité aux agents chargés du travail de recensement qui aura lieu le 5 mars de cette année. Il faut aussi une somme de 34,50 F pour l'acquisition des imprimés nécessaires. Le total de 139,50 F sera pris sur l'excédent des recettes du budget courant. Ce recensement a permis de dénombrier 261 habitants dans le bourg et 900 habitants en campagne soit un total de 1161 habitants pour la commune (1).

TRAVAUX AU CIMETIERE :

Lors de la séance du 19 février, il a été constaté que deux emprunts devraient être arrivés à expiration le 31 décembre 1910 : l'un de 6000 F pour les chemins vicinaux et l'autre de 3770 F pour l'acquisition du bureau de poste. Le conseil se range à la proposition de M. le Maire, à savoir garder l'équivalent des annuités en imposition extraordinaire (2). Une imposition de 240 F sera utilisée à l'entretien des chemins vicinaux et ruraux et une autre de 456 F sera employée en travaux de réparations au cimetière (travaux de drainage notamment), ces deux sommes correspondant chacune à l'annuité d'un des emprunts précités. Las, le 16 avril, le Préfet fait savoir que l'emprunt pour le bureau de poste (456 F) ne prendra fin que le 25 février 1912 et la dernière annuité de l'autre emprunt (240 F) sera payée le 16 décembre 1911. Et les travaux au cimetière sont commencés (terrassement, fourniture et conduite de pierre) : il y en a déjà pour près de 400 F et c'est loin d'être fini ! Pour payer ces factures et surtout les ouvriers, le conseil demande l'autorisation de prélever une somme de 1200 F sur ses recettes disponibles afin de les terminer. Il faudra voter une rallonge de 350 F en novembre pour les mener à terme.

CREATION D'UN BUREAU DE BIENFAISANCE :

Suite à une lettre du Préfet, le conseil municipal se montre tout à fait d'accord pour que soit créé un Bureau de Bienfaisance dans la commune. Son budget sera alimenté par l'attribution des biens ayant appartenu à la Fabrique, ce qui fera déjà un revenu de 284 F (3) et les concessions de terrain dans le cimetière. En outre, la commune pourra lui allouer les fonds de secours aux indigents actuellement portés par le budget communal.

CHANGEMENT DE DATE DE LA FOIRE DE COULEUVRE :

Quand une commune voulait changer la date d'une de ses foires, elle devait obtenir l'accord des communes alentour, organisatrices de foires. Cette fois, le conseil accepte que la commune de Coulevre transforme sa foire annuelle du 28 août en foire mobile qui aura lieu le lendemain de la fête patronale de la St-Julien.

IL Y A 100 ANS ... LA VIE À FRANCHESSE EN 1911 (SUITE)

BUDGET :

Traditionnellement, la séance de mai voit le vote des budgets, à savoir :

Compte administratif 1910 :

recettes : 13 031,98 F

dépenses : 11 508,69 F

excédent : 1 523,09 F

Le compte de gestion du receveur municipal (percepteur) présente les mêmes sommes.

Budget primitif 1912 : équilibré en recettes et dépenses à la somme de 11 134 F

Budget additionnel 1911 : recettes : 15 611,94 F

dépenses : 10 287,65 F

Impositions extraordinaires : une somme de 28,60 F se traduisant par des centimes additionnels sera perçue pour abonder diverses dépenses non obligatoires (voir Echo des Lanciers précédents). Notons qu'en 1912, l'emprunt de 8000 F contracté pour les chemins vicinaux arrivera à terme et que l'annuité passera de 344 F à 104 F, il est décidé de garder la même imposition extraordinaire (4,4 c), la somme de 240 F reçue en trop sera consacrée à procurer du travail (réparations sur les chemins et rues) aux ouvriers de la commune pendant les périodes de chômage.

CANIVEAUX DANS LA TRAVERSEE DU BOURG :

A cette même séance de mai où l'on parle du budget, il est décidé que le reliquat de l'exercice 1910 sera employé en réparations sur les chemins vicinaux mais que la somme jugée nécessaire par le conducteur des Ponts & Chaussées sera prélevée pour établir des caniveaux sur le chemin G.C I (actuelles rue des Lanciers et faubourg de la Madeleine), tout en demandant l'aide du département. Ce n'est qu'en décembre que l'on en reparlera, la période étant favorable à l'emploi des ouvriers de la commune. Et le 31 décembre (si, si, à une heure du soir), la commune assure le département qu'elle fournira les 2/3 de la dépense à condition qu'il subventionne l'autre tiers.

DEMANDE DE LA TELEGRAPHISTE :

Le conseil accepte d'augmenter le traitement de Mme GIRAUD, télégraphiste suppléante de 50 F en raison de son service assez chargé mais à la condition que les mandats puissent être reçus ou payés pendant toute la durée d'ouverture du bureau de poste et non plus seulement aux heures de présence du facteur-receveur.

RESEAU TELEPHONIQUE COMMUNAL :

En juillet, le conseil adhère au projet d'établissement du réseau téléphonique communal établi par la chambre de commerce de Moulins-Lapalisse (4). Une subvention d'environ 0,10 F par habitant sera versée à cet organisme pour le paiement des intérêts de l'emprunt qu'il devra contracter pour l'installation de ce service.

REPARATIONS AUX ECOLES :

A la séance d'août, le conseil prend connaissance d'un rapport de l'inspecteur qui demande qu'un puits soit creusé dans le jardin de l'école des filles (5). Il faudrait construire des urinoirs, agrandir les cabinets d'aisance et établir un nouveau préau plus élevé à l'école des garçons. La construction d'urinoirs et l'agrandissement des cabinets d'aisance se feront pendant les vacances (la rentrée a lieu le 1^{er} octobre). Quant aux autres travaux demandés, on en discutera plus tard.

DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES :

Les élections sénatoriales doivent avoir lieu le 7 janvier 1912. Aussi, le conseil se réunit-il le 26 novembre à midi (!) pour désigner les deux délégués de la commune et un suppléant qui participeront à ce scrutin. Après lecture des divers textes législatifs qui réglementent ces élections, on procède à la désignation des délégués.

Là, je cite textuellement le compte-rendu :

"le président a invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des deux délégués. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote, écrit sur papier blanc (à noter l'absence de M. BOUDET). Le dépouillement du vote a commencé à une heure ; il a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

- à déduire : 0

- reste pour les suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués : MM JAMET Louis et MALLET Maurice qui ont déclaré accepter le mandat".

Par contre, il a fallu 3 tours de scrutin pour que M. PARIS Jean soit élu suppléant. La séance est levée à une heure et quart.

RAMPE AU CANAL DES FOSSES :

Suite à une réclamation, le conseil municipal reconnaît qu'une rampe serait bien nécessaire au canal des fossés, à savoir un mur surmonté d'une grille, mais l'établissement de cette rampe est reportée au printemps prochain. En fait, le projet sera abandonné le 17 août 1913.

REPRESSION DU VAGABONDAGE :

A la réunion du 31 décembre déjà citée, mais à laquelle 4 conseillers étaient absents, le conseil fait sienne cette délibération du conseil municipal de ST-AUBIN : *"le conseil constatant que, malgré les lois d'assistance et de répression du vagabondage, les mendiants et les vagabonds paraissent de plus en plus nombreux et de plus en plus exigeants, que de ce fait la sécurité des campagnes s'en trouve compromise, prie M. le Préfet de vouloir bien faire le nécessaire pour remédier à cet état de chose".*

IL Y A 100 ANS ... LA VIE À FRANCHESSE EN 1911 (SUITE)

REPARATIONS AU BUREAU DE POSTE (6) :

Avant de renouveler le bail du bureau en septembre, l'Administration des Postes demande que soient réalisés un certain nombre de travaux :

- dans la chambre à coucher : remplacer le papier détérioré par l'humidité, blanchir le plafond, rafraîchir les peintures, réparer le montant de la cheminée, fermer le dessous de la cheminée.
- blanchir les plafonds noircis
- vitrer une partie de la porte d'entrée pour augmenter la clarté de la pièce (avec un petit grillage pour protéger les vitres)
- réparer le ciment de la cave pour empêcher les filtrations
- établir un petit hangar couvert à l'entrée de la cour.

Le conseil est unanime pour faire faire ces travaux à condition que le prix annuel de la location soit de 200 F. Mais s'il est procédé à la construction du petit hangar, le prix du loyer devrait être porté à 220 F.

RENOIS :

- (1) *Le maximum de la population dont j'ai connaissance a été atteint en 1886 : 1385 habitants (329 au bourg et 1056 en campagne)*
- (2) *Les emprunts n'étaient pas globalisés comme maintenant dans un budget d'investissement ; l'annuité à rembourser pour chacun faisait l'objet d'une imposition extraordinaire se traduisant en centimes additionnels.*
- (3) *Voir Echo des Lanciers de décembre 2007*
- (4) *Il y avait 4 arrondissements : GANNAT, MONTLUÇON, MOULINS, LAPALISSE. L'actuelle chambre de commerce Moulins-Vichy était donc Moulins- La Palisse.*
- (5) *Ecole des filles = école actuelle – Ecole des garçons = salle polyvalente*
- (6) *Il était situé 5 faubourg de la Madeleine*

AGENDA 1^{ER} SEMESTRE 2012

- ❖ Dimanche **8 janvier** à 10h30 : vœux du Maire
- ❖ Vendredi **20 janvier** à 18h00 : projection d'un film traitant de la 1^{ère} guerre mondiale évoquant Pierre BRIZON
- ❖ Vendredi **9 mars** : carnaval école maternelle (amicale laïque)
- ❖ Lundi **19 mars** : commémoration des A.F.N.
- ❖ Samedi **24 mars** : Théâtre par les Théatreaux de la Burge
- ❖ Dimanche **1^{er} avril** : brocante (section parents d'élèves de l'amicale laïque)
- ❖ Lundi **9 avril** : chasse aux œufs (comité des fêtes)
- ❖ Dimanches **22 avril et 6 mai** : élection présidentielle
- ❖ Vendredi **27 avril** : thé dansant et tombola (amicale laïque)
- ❖ Mardi **8 mai** : commémoration Armistice
- ❖ **Début mai** (date non définie) : concours de belote (club des lanciers)
- ❖ Dimanches **10 et 17 juin** : élections législatives
- ❖ Vendredi **22 juin** à 19h00 : concours de pétanque en triplettes (comité des fêtes)

LES DECIDEES

Les Décidées : association loi 1901 à but non lucratif créée en avril 2009 par des habitantes du secteur.

L'objectif de l'association était de créer une boutique de vente de vêtements et de jouets d'occasion pour enfants, récupérés auprès des habitants et triés par des bénévoles. Grâce au soutien de nombreux partenaires et à l'investissement des bénévoles, ce projet a récemment abouti : la Boutique (avec un grand B) des Décidées a enfin ouvert ses portes à Lurcy-Lévis au 2-4 place de la République.

Comme vous pouvez le remarquer en vous y rendant, cet endroit n'est pas seulement un lieu de vente car vous pouvez aussi y découvrir un espace cybercafé et un formidable lieu d'accueil et d'échanges.

Nous invitons tous ceux qui veulent faire bouger nos campagnes à nous rejoindre pour soutenir le projet, donner un coup de main, passer un moment convivial, acheter ou donner des jouets et vêtements pour enfants, se débarrasser d'un vieil ordinateur...

Renseignements au centre social du secteur 1 bd Gambetta 03320 Lurcy-Lévis, 04 70 67 91 35.

JOYEUX NOËL
et BONNE ANNEE 2012

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Chantal BOBIER
- André DESPRET
- Isabelle DESURJER-LAFLEURJEL
- Françoise GUILLEMOT
- Vincent LECOCCQ
- Ecole maternelle

SORTIE NETTOYONS LA NATURE :

Après cette sortie, les élèves racontent leur après-midi :



Vendredi 23 Septembre 2011, c'est le jour de l'automne. C'est aussi le jour de la sortie « Nettoyons la nature ». On a mis des gants et un tee-shirt très très grand, il n'arrêtait pas de tomber ! On est parti ramasser les déchets, on est allé vers les containers et vers la mairie.

On a trouvé des déchets : du papier, des bouchons, du carton, des bouteilles, des épingles à linge... On a mis tout ça dans des grands sacs poubelles. Maîtresse, Sabine, Sabrina et les 2 mamans qui sont venues ont tenu les sacs et on a mis les déchets dedans.



On a rempli 4 grands sacs poubelles avec les déchets. C'est beaucoup ! Les gens laissent plein de choses par terre : c'était sale. Il ne faut pas mettre des déchets partout et jeter des choses par terre. Il faut mettre tout ça dans la poubelle.